

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	022	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

<b>DATE DE CONVOCACTION</b> 28 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28 mars 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 25	<b>Absents représentés :</b> MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD
PRÉSENTS : 19	<b>Absents excusés :</b> M. SIPA et M. JACQUIN
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des finances et des affaires administratives le 27 mars 2024,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif établi pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre, par anticipation, les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Section de fonctionnement - Ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé          | 3 544 788,54 € |
| • Section d'investissement - Ligne 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé | 360 000,00 €   |
| • Section d'investissement - Ligne 001 – Solde d'exécution négatif anticipé     | -517 255,83 €  |

VOTE le budget primitif principal 2024 qui est arrêté comme suit :

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Section de fonctionnement | 9 660 593,54 € |
| • Section d'investissement  | 5 314 932,75 € |

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 9/04/24  
et de la publication le : 9/04/24  
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly  
Edouard MATT